

## HAÏTI OU LA DÉMOCRATIE IMPOSSIBLE?

*YOLANDE PIZETTYM - VAN EEUWEN\**

La situation qui prévaut en Haïti depuis plusieurs mois est impossible à appréhender selon les schémas d'analyse politique classique; ceci tient à de multiples raisons, en particulier à son évolution historique qu'aucune autre île de la caraïbe n'a suivie: indépendance précoce en 1803, (1) débouchant sur le despotisme militaire, survivances à peine atténuées de préjugés coloniaux, notamment du racisme, qui éclairent le manque d'unité de cette société et qui entraineront un rapide pourrissement de la base. Dessalines, le 1<sup>o</sup> empereur des Haïtiens, avec des pouvoirs dictatoriaux est le créateur de cette ère nouvelle où le sentiment d'insécurité générale prévaudra à tout jamais. L'histoire haïtienne sera désormais marquée par le thème du général victorieux qui devient chef de l'Etat et où soulèvements (Caco, Piquetisme) et meurtres constituent des banalités, ceci jusqu'en 1915 où, prétextant l'assassinat du Président Wilbrun Guillaume Sam et les désordres qui s'ensuivirent, les 'Marines' des Etats Unis débarquent dans l'île. L'occupation américaine durera jusqu'en 1934, elle façonnera la structure militaire d'Haïti et modernisera l'Etat, mais le contrôle de toute l'économie haïtienne par les Etats Unis, laissera une marque indélébile dans la société.

La prise de conscience nationale vient, alors d'un groupe d'intellectuels haïtiens qui prennent la défense de la culture africaine, publiant des ouvrages en créole et s'opposant au clergé catholique lié aux Etats-Unis. Le retrait des Marines ne mettra fin qu'à l'occupation militaire, les Etats-Unis garderont en fait, la main sur l'économie et la politique du pays par l'intermédiaire des grands bourgeois, leur dernier président sera Magloire renversé en 1956 dont la chute entrainera une période de dictature militaire jusqu'en 1957. Des élections présidentielles ont alors lieu, trois candidats sont en présence: Dejoie, Jumelle et Duvalier. Ce sera ce dernier qui l'emportera.

Francois Duvalier anéantira la puissance de l'armée et gouvernera en créant une structure policière à ses ordres: les tontons-macoutes. Milice populaire autant que garde prétorienne, les tontons-macoutes, officiellement V.S.N (volontaires de la sécurité nationale) sont fort nombreux (500.000 environ) mais seul un noyau de 30.000 hommes représente les hommes à tout faire de Duvalier et font régner un climat de terreur dans le pays. Créés pour servir d'appui au pouvoir et se substituer à l'armée inexistante depuis 1966, les tontons-macoutes sont aussi une école de recrutement administratif.

L'arrivée au pouvoir de Jean-Claude Duvalier en 1971 transforme la république d'Haïti en autocratie héréditaire de type népotiste, car si Haïti connut des présidents à vie, elle n'eut jamais auparavant de transmission héréditaire du pouvoir. Avec le 'jean-claudisme', les Etats-Unis vont de nouveau jouer un rôle prépondérant, modernisant l'armée (création du bataillon des léopards) qui passe sous le contrôle du Pentagone et voit ses effectifs augmenter et son rôle s'accroître.

\* Docteur en Histoire. Responsable du Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Amérique Centrale et les Caraïbes (CREAC) d'Aix-en-Provence.

Toutefois si le régime se maintient jusqu'en 1986, bien que la situation politique soit de plus en plus tendue et ce dès 1979<sup>(2)</sup>, ce n'est pas grâce à la légitimité populaire, mais grâce au soutien externe accordé par les Etats-Unis et la France et à l'aide financière internationale. L'économie haïtienne, quant à elle, est pénétrée par le capital étranger et se caractérise par une semi-industrialisation qui l'intègre fortement au marché nord-américain et qui augmente sa dépendance financière et technologique entraînant une absence totale d'autonomie économique et monétaire. Pour rester en place le système ne peut favoriser ni le syndicalisme ni l'expression politique libre et le pouvoir est enclin à suspendre les libertés privées et publiques. Outre son intégration à la puissance hégémonique de la région, Haïti, à la fin du régime des Duvalier, souffre également d'une absence totale de structures administratives. Il n'y existe en effet ni fichier fiscal, ni contrôle des fonds budgétaires, ni registre de la fonction publique, ni cadastre. Cette situation est le reflet d'une société et d'une économie désarticulée et dominée, frappant particulièrement les paysans qui constituent environ 80% de la population, dont la grande majorité se compose de 'réputés propriétaires' - fermiers, possesseurs ou simples occupants. Les fermiers et les métayers ne possédant que 16% des surfaces exploitées, avec le faire-valoir direct comme mode d'exploitation le plus courant. Mais, outre l'absence de cadastre, les titres immobiliers, lorsqu'ils existent, n'ont pas de force juridique incontestable, et le statut équivoque des petits exploitants encourage les spoliations diverses.

La complexité des droits de succession, due au caractère quasi polygamique de la famille entraîne l'extrême morcellement des propriétés, (l'exploitation familiale est des plus réduites - de 2 carreaux- de 2 Ha pour la majorité), auquel il faut ajouter les techniques agricoles désuètes, l'insuffisance des moyens de production, la distorsion entre le dynamisme démographique et le faible accroissement de la production. Dans cette société l'agriculture est un mode de domination sociale: le système douanier parasitaire, l'action des spéculateurs en denrées, les intermédiaires influents contribuent à l'asservissement du monde rural et à sa désarticulation. Par ailleurs depuis un certain nombre d'années un rigide cloisonnement s'est élevé entre le monde rural et le monde urbain que l'insuffisance des communications contribue à augmenter. Ce cloisonnement est parfaitement illustré par la rupture totale qui existe entre la capitale Port-au-Prince ( la République de Port-au-Prince dit-on en parlant d'Haïti) et le reste du pays où la majorité de la population, paysanne et analphabète, vit avec un revenu par tête qui est l'un des plus bas du monde.

Rupture aussi entre la population noire - bien qu'elle ait quelque peu bénéficié du 'noirisme' de François Duvalier - et les créoles récemment revenus sur la scène politique et économique avec le mariage de Jean-Claude Duvalier et de Michèle Bennett.

Enfin les énormes disparités économiques, qui existent entre les classes sociales (10% des citoyens possèdent 40% du PNB) représentent l'un des grands maux qui atteignent le pays.

C'est le 7 Février 1986 que sous la pression conjuguée des Etats-Unis, de la France et de la population des petites villes et des campagnes que Jean-Claude Duvalier laisse le pouvoir au CNG (Conseil National de Gouvernement) présidé par le général Namphy.

Pourquoi Duvalier n'a-t-il pas stoppé le mouvement déclenché par la jeunesse haïtienne en novembre 1985, comme il l'avait fait pour les émeutes du mois de Mai?

Sans doute en trouve-t-on l'explication dans l'action des Etats-Unis qui désiraient empêcher qu'une insurrection populaire débouche sur un processus de démocratisation qui risquait de mettre en péril leurs intérêts stratégiques dans la zone.

Toutefois à la différence du Nicaragua en 1979, le pouvoir politique en Haïti n'a pas été récupéré par un front élargi de l'opposition, il n'y avait pas en Haïti de projet politique effectif de remplacement si ce n'est chez quelques exilés de la Diaspora fort éloigné de Haïti.

Les deux forces constituées qui existent en Haïti en Février 1986 sont le CNG (3) et l'église. Le premier composé de trois membres dont deux militaires le général Namphy et le colonel, devenu depuis général, Regala et un civil dont le rôle ne sera jamais déterminant au sein du CNG. Celui-ci s'appuie sur l'armée qui lui est totalement dévouée. Le général Namphy (4) chef de l'Etat fut l'adjoint de Claude Raymond à la direction de la garde présidentielle sous François Duvalier, quant au général Regala (5) ministre de l'intérieur et chef de l'armée, personnage charnière entre l'armée et la bourgeoisie, il est le symbole de la permanence à la tête de l'Etat des personnalités liées à l'ancien régime et garant pour Washington d'une 'stabilité' dans le chagement.

La mission principale du CNG, était, au cours d'une transition de deux ans, de rétablir un Etat de Droit en dotant le pays d'institutions démocratiques pour permettre l'élection en Juillet 1987 de pouvoirs locaux et en Novembre d'un Parlement et d'un Président de la République prenant ses fonctions en Février 1988.

La seconde force est représentée par l'église dont le travail de conscientisation des milieux populaires a été un facteur déterminant dans la situation insurrectionnelle de Février 1986. Grâce à sa Radio, Radio-soleil, à sa mission d'alphabétisation (Misyon Alfa) à ses 'fraternités' (6) appelés 'Ti légliz' en créole, à ses organisations paysannes comme celle de 'Tête Ensemble' (7) dans le nord du pays, elle s'est depuis dix ans efforcée d'amener un changement dans les mentalités.

Elle a représenté dans un pays caractérisé par une absence de structures intellectuelles, la première tentative d'élaboration d'un projet de société que le milieu politique était incapable d'assumer et a ainsi très fortement contribué à la chute du Duvaliérisme.

Toutefois cette église n'est pas monolithique, il existe une ligne de partage très nette entre la hiérarchie conservatrice représentée notamment par l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr Ligonde nommé par et lié aux Duvalier et l'aile progressiste, représentée à partir de 1979 par la Conférence haïenne des religieux -dont la création fait suite à la Conférence générale de l'épiscopat latinoaméricain de Puebla- avec pour chef de file l'évêque de Jérémie, Mgr Willy Romelus. Cependant la structure de ce secteur de l'Eglise catholique repose sur les prêtres salésiens, dont le plus célèbre est le père Aristide très engagé aux côtés des forces démocratiques. En Février 1986 l'unité de l'Eglise n'est pas en question, pas plus que celle de l'Eglise protestante pour insister sur l'urgence de certaines réformes de fonds comme le partage des terres, les élections libres et l'épuration de l'armée et de l'administration des anciens macoutes.

- Face à ces deux institutions Armée et Eglise les partis politiques et les syndicats paraissent beaucoup plus faibles. Le retour d'exil des leaders de la Diaspora, tels Leslie Manigat pour le RDNP, René Théodore pour le PCUH, Serge Gilles pour

l'IFOPADA ou Marc Bazin pour le MDIH<sup>(8)</sup>, s'il a soulevé l'enthousiasme des foules n'impliqua pas pour autant une adhésion massive aux mouvements, ni à ceux des leaders non exilés tel le PDC du pasteur Sylvio Claude ou le PSC<sup>(9)</sup> apparaître chez les leaders le spectre de l'apprentidictateur et aucun d'eux n'ayant le charisme voulu pour soulever les foules.

Enfin le nombre des partis, souvent le fait d'un homme seul, la mésentente des principaux dirigeants<sup>(10)</sup> ne contribuèrent pas à faire considérer l'opposition comme une force alternative au pouvoir en place. Pour les syndicats, il existe deux grandes fédérations la F.O.S. (fédération ouvrière syndiquée) liée à l'AIFLD<sup>(11)</sup> -tolérée sous les Duvalier- et le CATH<sup>(12)</sup> bien implantée dans les campagnes et les transports, liée à la CLAT et à l'A.C.O. Toutes deux domaine économique où la situation est extrêmement grave. Enfin on ne peut passer sous silence l'existence de nombreuses associations -en particulier- celles des jeunes, écoliers, lycéens, étudiants, dont le rôle a été et reste important dans la vie politique de Haïti.

## **De l'espoir à l'institutionnalisation de la violence: le vrai visage du CNG.**

Jusqu'en Juin 1987, malgré de nombreux remous et des heurts souvent graves avec la population, le CNG semblait avoir voulu remplir une partie de sa mission: liberté d'expression garantie, rétablissement des partis politiques, gel des avoirs des Duvalier, libération des prisonniers politiques et une nouvelle constitution...

Malgré cela, le désenchantement populaire grandissait en l'absence de déduvaliérisation, notamment dans l'armée, à la lenteur du CNG à annoncer un calendrier électoral et à cause de l'attitude des Etats-Unis qui, s'ils fournissaient une aide économique accrue (110 M de Dollars en 1986), semblaient surtout pressés d'équiper l'armée en matériel anti-émeutes<sup>(13)</sup>, de la professionnaliser en multipliant les missions d'experts et de lui donner davantage de moyens en augmentant de façon significative son budget (4 à 6 M de Dollars). Ce qui tendait à signifier que les Etats-Unis étaient davantage enclins à maintenir le CNG, qu'à donner des chances à un véritable processus de démocratisation. Dans ce contexte, les sentiments anti-américains joints à ceux de révolution frustrée s'installent dans le pays, l'opposition, tout comme certains ministres libéraux, critique violemment les Etats-Unis et des rumeurs d'invasion circulent dans le pays, débouchant sur de violentes protestations, une grève et des demandes expresses du départ du général Regala et du Ministre des finances Leslie Delatour soutenu par les Etats-Unis.

Alors que le pays subit une grave crise économique, l'armée jouit des faveurs du gouvernement qui augmente ses salaires de 30% et ses effectifs, qui passent de 6.000 à 7.000 h avec pour objectif 10.000 H tandis que les dossiers prioritaires concernant le développement de l'agriculture, la future option économique et les réformes de structure ne sont pas abordés. Il faut, sans doute voir dans cette action délibérée du CNG une intention manifeste de faire de l'armée un instrument de son pouvoir, les décisions prises ultérieurement, comme la nomination de nombreux généraux<sup>(14)</sup>, ou les nouveaux règlements des Forces armées d'Haïti (FADH), promulgués le 13 juillet 1987 et qui bafouent la constitution, en sont les preuves.

Face à la société civile qui se cherche une règle dans un Etat de Droit, l'armée au service du CNG va tenter, quant à elle, de se forger la réalité du pouvoir. Le mécon-

tentement qui s'installe de manière définitive trouve aussi ses causes dans la politique du Ministre de l'économie <sup>(15)</sup> qui, formé à l'école de Chicago, impose un néolibéralisme peu adapté à la situation du pays, désengageant l'Etat d'entreprises déficitaires, ce qui revient à les condamner, mais surtout ouvrant portes et frontières à l'entrée des marchandises à bas prix, tels le riz et le sucre (1/3 du prix haïtien), ce qui occasionne la faillite des sucreries HASCO-DESSALINES, entre autres, mettant 3.500 ouvriers au chômage et la ruine des petits producteurs de riz, notamment de la région de l'Artibonite, provoquant des émeutes et attaques de convois de riz.

Les milieux ruraux sont le théâtre d'événements graves, et la surpopulation des campagnes rend la situation explosive, en particulier dans le nord du pays, dans la région de Jean Rabel, où déjà en Mai 1986, 6000 paysans avaient revendiqué le droit à la terre injustement accaparée - selon eux - par le cacique local. Celui-ci avec une force estimée à environ 400 personnes, avait incendié le village, maltraité les personnes devant les représentants de l'armée sans que ceux-ci, responsables de la sécurité du district, n'esquissent le moindre geste. Il ne fait aucun doute que de tels comportements ont pour but de bloquer les revendications des petits paysans et de détruire les organisations de base, en particulier celles de l'Eglise. Si la pauvreté des campagnes s'accroît, l'augmentation du chômage touche le secteur des industries de sous-traitance constitué principalement par des sociétés américaines dont la réussite reposait sur une politique de bas salaires et l'absence du syndicalisme. Les revendications salariales <sup>(16)</sup> et les nombreuses grèves, politiques ou non, les ont fait fermer leurs portes, mettant au chômage plusieurs milliers d'ouvriers. Les signes de protestation se manifestent aussi parmi la jeunesse qui boycotte la rentrée scolaire en Octobre 1986 et plus tard les épreuves du baccalauréat en Juin 1987, dont le CNG avait fait un test national. La situation politique en Haïti se tend de plus en plus et les difficultés endémiques de la société, loin de s'être résolues ne font que s'aggraver, il est donc normal que le 19 octobre 1986 l'élection des députés à l'Assemblée Constituante soit un fiasco complet (plus de 97% des votants se sont abstenus) alors que le vote avait été présenté par le CNG comme le signe de la démocratie retrouvée. Toutefois il est certain que des observateurs attentifs auraient pu déceler les signes structurels du refus du pouvoir à favoriser une vraie démocratie en Haïti, le nouveau pouvoir, en effet, ne savait ou ne voulait pas écouter les revendications populaires, les anciens 'macoutes' étaient protégés et parfois réintégrés dans l'armée.

Les premiers pas vers la démocratie auraient dû s'effectuer en 1986 par la désignation des conseils d'administration des sections rurales (CASER) pour qu'une administration civile remplace ou contrôle l'administration militaire jusqu'alors en vigueur. Cette opération ratée fit remonter à la surface d'anciens macoutes ou des hommes liés aux grands propriétaires, ce que l'analyse de ces premières élections révèle aussi c'est qu'on ne peut 'parachuter' la démocratie sur un peuple, mais ce n'est pas, non plus, un hasard si malgré tous les moyens d'information dont il disposait, le CNG n'a pas fait connaître l'enjeu ni les modalités de l'élection, se contentant de fixer par décret le nombre des votants <sup>(17)</sup> et d'annoncer la date de celle-ci. Quand on connaît les difficultés, voire les impossibilités qui existent dans les communications, l'analphabétisme (plus de 80%) et qu'à une semaine des élections on ne savait souvent pas le nom du candidat, il paraît évident que la population haïtienne ne pouvait pas, dans ce cas, être l'acteur de son changement.

Le 24 novembre 1986 l'Assemblée Constituante <sup>(18)</sup> se met en place pour l'étude du projet de constitution élaboré par 9 experts choisis par le gouvernement. Dans un

contexte de crise larvée, un important remaniement ministériel a lieu, se soldant par le départ de quatre ministres<sup>(19)</sup>, tous anciens opposants au régime Duvalier, toutefois l'approbation massive de la nouvelle constitution en Mars 1987, à 99,8% des suffrages et l'attente des élections prévues pour le mois de juillet (pouvoirs locaux) et de Novembre (législatives et présidentielles) semblait diriger, sans heurts, le processus de démocratisation vers son aboutissement constitutionnel.

La nouvelle constitution, construction défensive contre tout risque de domination d'un pouvoir sur les autres, prévoit que le président élu pour 5 ans, et ne pouvant briguer plus de deux mandats non consécutifs, ne peut dissoudre la Chambre des députés élue pour quatre ans, ni le Sénat renouvelable par tiers tous les deux ans (avec un mandat de six ans). En contre-partie, aucune des deux Assemblées ne peut révoquer le Président. Quant au Premier Ministre, il doit obligatoirement être choisi parmi les membres du parti majoritaire. Cette constitution institue, en outre, une profonde décentralisation: dotées de l'autonomie administrative et financière les communes sont gérées par un conseil de trois membres élus au suffrage universel et qui concourent à la formation des assemblées départementales.

Le pouvoir judiciaire, quant à lui, se voit investi du pouvoir exécutif puisqu'en cas de différend entre l'exécutif et le législatif une commission de conciliation présidée par le Président de la Cour de Cassation est saisie, et si cette commission n'aboutit pas, c'est la Cour de Cassation qui impose son arbitrage. Cette constitution même si elle contient des risques de paralysie politique, présente un certain nombre de garanties et, dans l'immédiat, oppose un obstacle à un retour de la dictature.

Enfin, elle prévoit l'abolition des lois anti-communistes (prise sous F. Duvalier) et anti-vaudou (1935), elle prône la séparation de la police et de l'armée<sup>(20)</sup>, interdit l'installation de bases militaires étrangères, institue le créole comme langue officielle avec le français et garantit les libertés publiques, le pluralisme idéologique et consacre le droit à l'existence des partis politiques, syndicats et des associations. Dans son article 289, la constitution prévoit la création d'un conseil électoral provisoire (CEP) seul habilité à organiser et à valider les élections. Ce sera lui qui provoquera la rupture définitive entre l'opposition, le peuple et le CNG et sera à l'origine de la montée d'une violence sans précédent. Deux décisions du CNG (22 et 23 juin 1987) vont entraîner une série de grèves et d'émeutes dans la rue débouchant sur une répression brutale de l'armée. La première des décisions constées du CNG concernait le CEP dont il voulait, par un décret, réduire le rôle à celui d'une simple chambre d'enregistrement. La seconde décision était aussi grave, elle interdisait la CATH, le plus contestataire des syndicats, pour un ordre de grève jugé trop 'politique' par le CNG.

Devant l'ampleur du conflit<sup>(21)</sup>, le CNG abroge le décret électoral et un peu plus tard autorise de nouveau la CATH à fonctionner. Mais le dialogue est définitivement rompu avec les forces politiques et syndicales tout comme avec le CEP. L'armée qui prétend garder une totale neutralité, se heurte, désormais à la demande d'une alternative politique, qui suggère le remplacement du CNG par des représentants des secteurs démocratiques et un membre de l'état-major pour garantir le déroulement des élections législatives et présidentielles. Dans ce contexte la CATH est apparue comme la force motrice du mouvement de contestation, revendiquant 150.000 adhérents dont le 2/3 dans les campagnes<sup>(22)</sup>, elle a montré sa capacité de bloquer le pouvoir par la grève générale. De leur côté, les 57 organisations d'opposition<sup>(23)</sup>, s'efforcent de mettre sur pied un nouveau CNG - plus proche des aspirati-

ons populaires - mais le CNG dispose de l'appui de l'armée et des Etats-Unis qui veulent éviter que le processus de démocratisation ne soit troublé par la pression populaire. C'est sans doute parcequ'il n'était pas en mesure de contrôler le CEP que le CNG a tenté de limiter arbitrairement ses prérogatives: Minoritaire dans cette instance ( de 9 sages) le CNG a d'abord manoeuvré pour que ses membres ne soient pas hostiles à sa politique, puis a produit le décret dans le but de priver le CEP de son droit de superviser les élections au profit du ministre de l'intérieur, chef de l'Armée, le général Regala.

L'interdiction de la CATH n'est pas fortuite non plus, la centrale syndicale exigeait la réouverture des entreprises d'Etat liquidées pour déficit, une subvention du prix du riz récolté à Haïti et le dédommagement des 8.000 petits planteurs de canne à sucre frappés par la fermeture des sucreries ainsi que le doublement du salaire journalier. Certaines revendications, en particulier celles concernant le riz et la canne à sucre gênaient le CNG parce que les mesures prises par le ministre de l'économie favorisaient la contrebande dont la principale bénéficiaire est l'armée. Ainsi loin d'assainir la situation le CNG a accéléré le pourrissement de l'économie en favorisant la généralisation de la contrebande, résultante de l'ouverture sur l'extérieur, contrebande qui n'a pu se produire sans la complicité rémunérée de hauts responsables militaires. Désormais le CNG qui a rompu le contrat de confiance que lui avait donné le peuple, ne va plus ménager ni son discours ni ses actes.

## **La Crise généralisée: les 'néo-duvaliéristes'**

Le chantage au chaos et à la guerre civile se retrouve désormais dans chaque discours du général Namphy (24), avec l'accusation de 'destabilisation' portée aux 'agitateurs extrémistes' dans lesquels il faut voir non seulement les communistes, alors remarquablement discrets sur la scène politique, mais surtout les forces progressistes soutenues par l'Eglise, et l'opposition dans son ensemble. A ce thème s'ajoute fréquemment celui de l'immaturation politique du peuple haïtien pour la Démocratie.

C'est dans ce climat extrêmement tendu qu'a lieu le massacre de 300 paysans à Jean Rabel. Une localité qui avait déjà été le théâtre d'affrontements fonciers graves. Ce sont des partisans du mouvement 'Tête ensemble' dirigé par le père Jean-Marie Vincent, prêtre salésien proche du père Aristide, qui furent les victimes d'un groupe de paysans armés, encadrés par d'anciens macoutes à la solde de 'grandons' (25) eux-mêmes, anciens duvaliéristes notoires. Si ce premier coup de force a pris pour cible Jean Rabel, c'est parce que les petits paysans de la zone étaient depuis longtemps conscientisés.

Au coeur du problème de Jean Rabel se place l'opposition grandons/ petits paysans, dans une zone où une famille, liée aux gouvernements, a accaparé les terres depuis le Président Vincent jusqu'à Jean-Claude Duvalier. En l'absence de cadastre et de bornes limitatives l'agrandissement des terres s'est fait aux dépens des petits paysans fermiers de l'Etat ou propriétaires éventuels dans la zone de concession. Dans une telle situation le problème de la réforme agraire et du partage des terres demandés par les groupements paysans était difficile à résoudre. De surcroît, les rapports féodaux de beaucoup de villageois avec les grandons aboutirent à un conf-

lit entre ceux-ci et les paysans. En outre, dans la mesure où les fermages des exploitations agricoles des grands propriétaires sont héréditaires pour le fils aîné du fermier, il se crée ainsi une caste de petits fermiers à vie, attachés à la terre face au grand nombre de paysans sans terre. Le rôle de l'Eglise et son attitude dans cette affaire ne sont pas clairs, le père Vincent fut transféré au profit d'un père hostile à l'église progressiste et qui combattait les groupements paysans et l'équipe missionnaire, sans explication de la hiérarchie. Les causes du conflit: problème de la terre, du pouvoir absolu des grands propriétaires, contradiction ville/campagne, problème de la division de la population, des sectes américaines qui jouèrent ici un rôle important, sont caractéristiques de la réalité haïtienne. L'absentéisme de l'armée au cours de ces événements ne peut être expliqué qu'en termes de complicité avec les éléments duvaliéristes, car il est certain que la zone nord, la plus proche géographiquement de Cuba, où les Etats-Unis voulaient implanter une base navale (26) est une 'zone surveillée' dans laquelle on a délibérément laissé le quadrillage mis en place par les Duvalier.

A la même époque deux événements furent particulièrement significatifs de l'attitude du CNG et de l'armée quant à leur passé et à l'attitude du CNG vis à vis des partis politiques et de leur liberté d'action. Le premier concerne l'assassinat de Louis Athis Fondateur du 'mouvement démocratique' lié à la droite et anti-communiste notoire. Parti en pré-campagne électorale à Léogane, il fut tué par un groupe de 'paysans armés' sous l'accusation de communisme et avec la complicité de l'armée indifférente au massacre.

Dans son ensemble, la classe politique vit dans son assassinat une tentative d'intimidation de la part du CNG, destiné à empêcher, par la terreur, une campagne électorale libre - intimidation et avertissement confirmés par ailleurs, par la diffusion de nombreux tracts dans le pays accusant de communisme les leaders de la gauche socialiste ou modérée, provoquant ainsi la montée d'un sentiment anti-communiste global dans la population - surtout dans les campagnes - sentiment fortement entretenu par une partie de l'Eglise et les sectes américaines. Cette manœuvre, en gênant des élections libres et en faussant les résultats pouvait permettre au CNG de démontrer la non-crédibilité du processus électoral appliqué à une population 'non mûre' pour la démocratie et maintenir dans ces conditions le status quo.

Le cas Sansaricq remonte plus loin dans l'histoire de Haïti. Président du Parti National Haïtien et connu pour son anti-duvaliérisme, Sansaricq devait assister au procès des assassins de sa famille, tuée lors des 'vêpres de Jérémie' en 1964. Accusé d'avoir attaqué un poste militaire, il réussit à s'enfuir alors que ses partisans étaient emprisonnés. Mais le procès n'eut pas lieu, ce qui permit à certains officiers de l'armée qui avaient participé au massacre, et au général Regala qui devait y témoigner, d'éviter toute confrontation. Cette attitude traduit la crainte, chez une partie de l'armée, de voir s'établir un processus à l'Argentine qui impliquerait dans un procès public des hauts responsables militaires, parmi lesquels peut être le général Regala.

Enfin 'l'affaire Aristide' peut être considérée comme un autre 'témoignage' de cette poussée des forces 'néo-duvaliéristes' qui existent au sein de l'armée et du CNG. Le père Aristide, devenu un leader populaire charismatique, représentait une gêne manifeste pour le pouvoir et même pour certains secteurs de l'Eglise catholique. Le 23 Août 1987, il tombe dans une embuscade en compagnie d'autres prêtres et échappe à la mort de justesse. Peu de temps après (27), la Déclaration de l'Evêque haïtien apportait un élément supplémentaire de tension dans le pays. En effet,



les évêques mettaient en garde contre l'apparition récente (dans le slogan) d'une 'Eglise populaire' et attiraient l'attention sur la 'tentative de récupération des communautés ecclésiales à des fins politiques'. Ces appels aboutissaient, en fait, à durcir les positions divergentes à l'intérieur de l'Eglise. En demandant aux prêtres leur retrait de 'tout engagement politique' les évêques semblaient affirmer que le rôle de l'Eglise - primordial dans la maturation politique des milieux populaires haïtiens - était terminé et risquaient ainsi d'enlever aux haïtiens leur seul soutien structuré face à l'armée. Or, un des problèmes de la société haïtienne est qu'elle n'est pas une société traditionnelle intégrée, elle est née d'esclaves déracinés, qui ont toujours été soumis à un Etat despote et contre lequel ils n'ont pas eu d'autre solution que de développer un individualisme de survie.

Certes, cet émiettement de la société n'a pas empêché des révoltes, rarement structurées et le mouvement populaire qui a permis le départ des Duvalier s'inscrit dans cette lignée mais vise plus loin - au delà du 'déchouage' - qui est fort loin d'avoir liquidé le duvaliérisme, il s'agit de passer à l'instauration d'une société démocratique. La gauche démocratique issue des couches moyennes, dont les dirigeants ont été souvent exilés, n'a pas encore de légitimité populaire, la seule institution qui avait cette légitimité c'est l'Eglise. Sa légitimité populaire l'Eglise la doit aux communautés de base qui ont commencé à forger une conscience collective, et qui en mettant en contact des éléments de la petite bourgeoisie et le peuple ont agi comme des agents de politisation du pays. Mais, dans cette Eglise, existent des contradictions internes, qui éclatent au grand jour en septembre 1987, et au moins deux stratégies celle de la hiérarchie sur qui pèse peut-être la crainte d'une évolution de l'Eglise à la Nicaraguayenne et qui consiste à intervenir entre les pouvoirs et la société pour protéger cette dernière seulement en cas de régime despotique, c'est celle de l'Eglise officielle et la stratégie de l'Eglise progressiste qui estime qu'elle a une mission historique de politisation et que, si la raison politique est laïque, dans les conditions particulières de Haïti, elle doit naître de la pensée religieuse pour transformer la société.

On peut donc juger de l'impact profond produit par le texte de la conférence épiscopale, car en condamnant les mouvements 'Ti-Tégliz' et la théologie de la libération, la hiérarchie a provoqué la consternation parmi ses partisans, sans arriver, pour autant, à convaincre les prêtres progressistes de la nécessité de leur désengagement, tout en les mettant directement en butte aux actions répressives de l'armée. Et si la scission provoquée risque de favoriser les sectes financées par les Etats-Unis, qui gagnent du terrain parmi la population la plus pauvre et y transmettent la vision américaine du monde, fait plus grave encore elle a redonné l'initiative de l'action au CNG.

A la veille des élections législatives, présidentielles et communales (28), la situation générale en Haïti peut s'analyser de la façon suivante:

L'aide économique, financière et culturelle des Etats-Unis, de la France (29) et de différents pays, n'a pas porté ses fruits. Le pays est en proie à une crise de l'administration publique et de la fiscalité. Le 'vide pouvoir' a eu pour conséquences un refus de paiement des impôts et des taxes, et le gouvernement a pu de moins en moins payer ses fonctionnaires qui démissionnent aussi pour raisons politiques.

Dans un contexte économique désastreux l'espace des libertés se rétrécit, les médias dont l'importance est grande en Haïti, en particulier la radio (30), seul moyen d'information réelle dans un pays où règne l'analphabétisme, sont menacés. Les intimidations et les brutalités de l'armée contre les journalistes, les suspensions de certains

projets publicitaires à l'égard des radios jugées trop critiques pour le régime, sont devenues des faits courants. L'évolution de la population haïtienne plus consciencieuse et désireuse de démocratie est un contrepois relatif par rapport à sa fragilité, à sa dépendance vis à vis des féodaux et à sa mentalité encore marquée par les structures esclavage/dictature.

De plus, le sort de la démocratie ne dépend pas du seul peuple haïtien mais des Etats-Unis qui cherchent à empêcher - par tous les moyens possibles - l'arrivée au pouvoir de forces perçues, par eux, comme 'de gauche'. Par ailleurs les possibilités de dialogue entre l'opposition et le CNG sont faibles et tout coup d'Etat risquerait de déboucher sur une guerre civile dont on ne peut prévoir ni la durée ni toutes les conséquences. A deux mois des élections, le climat social et l'ensemble des conditions qui prévalent alors en Haïti ne laissent pas prévoir le déroulement d'une campagne électorale normale. On peut toutefois envisager quatre scénarios possibles:

Soit une impossibilité totale à la tenue d'élections; soit que le CNG parvienne à faire triompher un candidat de son choix et de ce fait, continue à gouverner par personne interposée; soit un coup d'Etat de l'armée, soit, le plus improbable, des élections normales.

En Haïti, la Démocratie sera-t-elle un jour possible?

## NOTES

(1) La France ne reconnaîtra l'indépendance d'Haïti qu'en 1838, octroyée en 1825 contre une indemnité de 150 M de l'époque, réduite par la suite à 60 M.

(2) En Septembre 1980 naissait un mouvement d'opposition parallèlement au Parti Social Chrétien d'Haïti et au Parti Démocrate Chrétien Haïtien. L'IFOPADA en créole (Inion Fos Patriyot ak Demokrat Ayioyin) ou Union des Forces Patriotiques et Démocratiques Haïtiennes.

(3) Conseil National de Gouvernement.

(4) Le Général Namphy sera promu Commandant suprême de l'armée le 6 novembre 1987. Il fut l'adjoint de Claude Raymond de 1958 à 1964 et reste l'ami de cet opposant de la démocratisation.

(5) Alors Colonel, le Général Regala a fait partie d'une commission d'enquête, nommée par J.C. Duvalier lors des événements de Nov 1985 ( assassinats de 3 jeunes élèves) comme chef de la police politique.

(6) Communautés populaires, plus de 200.

(7) 'Tèt - Ansam' en créole.

(8) RDNP : Rassemblement Démocratique des Forces Progressistes.

PCUH : Parti Communiste Unifié Haïtien.

IFOPADA : en créole Inion Fos Patriyot Ak Demokrat Ayiyoin; Union des Forces Patriotiques et Démocratiques Haïtiennes.

MDIH : Mouvement Démocratique pour l'Indépendance d'Haïti.

(9) P.D.C. : Parti Démocrate Chrétien.

P.S.C. : Parti Social Chrétien - cf Tableaux principaux Partis, cf Annexe.

(10) cf. Entretien avec L. Maniqat en Août 1987 après sa critique violente contre le groupe des 57, ainsi que celle de Marc Bazin.

(11) American Structure for Free Labour Development.

(12) Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens - pour son implantation interview de Y. Richard secrétaire général en août 1987 ainsi que pour ses adhérents, plus de 150.000.

CLAT : Centrale Latino-américaine des Travailleurs.

A.C.O. : Action Catholique Ouvrière.

(13) Pour un montant de plus de 384.000 Dollars.

(14) Dont le nombre passe de 6 à 19, presque tous choisis dans la promotion du Général Namphy, et que l'on a parfois interprété comme l'apparition d'une 'aristocratie' militaire.

(15) Leslie Delatour - déjà cité.

(16) Selon la CATH (entretien avec Y. Richard) les demandes pour le salaire journalier étaient de 3 Dollars au lieu de 1 à 1,5.

(17) Fixé arbitrairement à 2.974.293 électeurs.

(18) Composée de 41 'élus' et 20 nommés, soit 61 membres.

(19) Il s'agit des Ministres des Affaires Etrangères, Education, Santé et Justice.

(20) Ce qui entraîna une violente réaction du Général Regala, ministre de l'intérieur et chef de la police et de l'armée.

(21) 20 morts - 135 blessés.

(22) Entretien avec Y. Richard - déjà cité.

(23) Cf tableau des partis et forces politiques.

(24) Certains leaders de l'opposition tels J.Cl. Bajoux, Directeur du Centre Oecuménique, considère Namphy comme un 'fasciste naturel' - entretien Août 1987.

(25) Grands propriétaires terriens.

(26) Il s'agit plus particulièrement de l'installation d'une base militaire au Môle Saint-Nicolas lorsque la base militaire de Guantanamo reviendrait à Cuba à la fin du siècle.

(27) Texte de la Déclaration de l'épiscopat haïtien, 2 septembre 1987.

(28) Celles-ci devaient avoir lieu en juillet mais furent remises sine die à une date ultérieure par le CNG.

(29) Passées de 87 M de F à 108 M pour l'année.

(30) Les Radios haïtiennes ont joué un rôle déterminant dans le vote de la constitution en multipliant les émissions explicatives.

## **PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES HAÏTIENS EN 1986**

**KONAKOM:** conseil national du congrès des mouvements démocratiques. Groupe des 57 qui comprend 300 organisations petites et grandes dépendantes du Centre Ocuménique des Droits de l'Homme de J.Cl. Bajoux et de Victor; le KID, Comité de l'unité démocratique des jeunes, la PANPRAH, parti progressiste révolutionnaire haïtien de Serge Gilles, ainsi que diverses associations et le BIP, Bloc d'Unité Patriotique.

**RDNP:** rassemblement des Nationaux Progressistes, Leslie Manigat.

**P.D.C.:** Parti Démocrate Chrétien, Silvio Claude

**P.S.C.:** Parti Social Chrétien, Hubert De Ronceray

**P.A.C.:** Parti Action Démocratique, Alex Leroye

**M.P.O.P.:** Mouvement Populiste Ouvrier et Paysan dirigé par D. Fignole et P. Magloire; le 1<sup>o</sup> est décédé en Août 1986.

**M.I.D.H.:** Mouvement pour l'Instauration de la Démocratie en Haïti, Marc Bazin

**PUCH:** Parti Unifié des Communistes Haïtiens, René Théodore

**PAIN:** Parti Agricole et Industriel National, Louis Dejoie II

**PSN:** Parti du Sauvetage National, Hugo Noël.

**UCN:** Union pour le Consensus National - Parti Duvaliériste dissous

**PDC:** Parti Démocrate Haïtien, Daniel Narcisse

**PUNH:** Parti d'Union Nationale d'Haïti, Max Dubois

**PNT:** Parti National du Travail, Thomas Desuline.